

Editorial

Sortez vos mouchoirs!

Charité bien ordonnée commence par soi-même mais pour une fois nous ne vous parlerons pas de nous. Souvenez-vous. Il y a quelques années, Action Développement-Parrainages Mondiaux (ADPM) voyait le jour. Cette nouvelle association allait se concentrer sur les parrainages d'enfants et de projets à l'étranger tandis qu'Aide aux Personnes Déplacées continuerait son action en faveur des réfugiés en Belgique.

ADPM a imaginé un moyen original, à la fois pour se faire connaître et pour financer ses actions. Il s'agit de l' « opération mouchoir-espoir ». Le but est de proposer aux écoles un produit à l'usage largement répandu dans le monde scolaire, le mouchoir en papier. En contrepartie, ADPM offre diverses activités visant à sensibiliser enfants et parents aux problèmes d'éducation que connaissent les pays en développement.

Que vous soyez parent ou enseignant, nous vous demandons de soutenir cette initiative sympathique dont vous trouverez tous les détails en vous rendant sur www.adpm.be! D'avance, merci pour eux!

Quelques mouchoirs n'auraient pas été de trop pour frotter le nez de tous les demandeurs d'asile qui ont passé la nuit en rue suite à la crise de l'accueil. Crise de l'accueil ? La situation structurelle que nous connaissons n'est pas une crise, c'est une gestion défaillante, soit par calcul électoraliste volontaire, soit par incompétence. L'entrée en action de la nouvelle secrétaire d'état à la politique d'asile a été assez hésitante et, vu nos délais d'impression, nous ignorons en écrivant ces lignes si sa vision du problème s'est éclaircie par la suite.

L'émotion retombera aussi vite que le mercure des thermomètres remontera mais le monde associatif rappelle déjà à Mme De Block qu'un nouvel hiver devrait arriver fin 2012 et que d'ici là il reste assez de temps pour trouver des solutions qui soient autre chose que du bricolage.

A force de rouler le nez sur le guidon, on en finit par oublier la route. Nous nous détachons donc de nos préoccupations quotidiennes pour vous proposer en pages intérieures une réflexion sur la difficulté pour les travailleurs sociaux de concilier différence culturelle et intégration. Bonne lecture!

Patrick Verhoost

Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

BE41-0000-0756-7010
AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES

Rue du Marché, 33 – 4500 HUY

Merci de bien vouloir indiquer en communication votre Numéro de Registre National.





Travail social et interculturalité : pour une pratique émancipatrice.

Confrontés chaque jour au malaise de la société, nous, assistants sociaux, avons besoin d'un peu de temps pour nous arrêter, réfléchir, nous oxygéner. Réfléchir à quoi ? A cette société qui change, à cette précarisation croissante dont nous sommes témoins, à la différence culturelle avec laquelle nous travaillons, à notre pratique professionnelle auprès de ce public d'origine étrangère et à cet idéal de société vers lequel nous aimerions tendre. Ces moments de réflexion, nous les appelons, « intervisions ».

Trois de nos assistantes sociales ont participé à l'intervision sur les enjeux et difficultés du travail social face à la question de la différence culturelle.

Concrètement, chaque participant a présenté un récit, mettant en scène l'interculturalité en travail social. Deux récits particulièrement interpellants aux yeux de la majorité du groupe, ont été retenus pour servir de base à un échange de points de vue, d'expériences et à une analyse approfondie. Ainsi, cette méthode prévoit un premier tour de table où chacun a la possibilité de procéder à des interprétations de la situation présentée, selon sa propre lecture de la situation. La confrontation des opinions et interprétations apporte un éclairage plus large et suscite de nouvelles réflexions et de nouvelles pistes d'analyse et de travail. L'intérêt d'une telle démarche est d'aboutir à des perspectives pratiques.

Dans le cadre de ce numéro, nous avons décidé de vous présenter le récit d'une de nos tutrices MENA (Mineur Etranger Non-Accompagné) et les réflexions et perspectives pratiques qui en ont découlé.

Ainsi, ce récit met l'accent sur l'histoire d'une jeune fille, d'origine congolaise, âgée de 14 ans et arrivée en Belgique pour étudier et rejoindre son oncle maternel. Notre collègue est désignée par le "service tutelle" du Ministère de la Justice, afin de veiller à l'intérêt supérieur de cette jeune.

Très vite, des problèmes de maltraitance et de fugue surgissent. Notre collègue fait alors appel au SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) mais l'épouse de l'oncle refuse toute collaboration. Ne sachant plus que faire, l'oncle décide de placer sa nièce chez une jeune femme à Liège. De nouveau, la jeune fugue. Elle ne donne pas signe d'elle pendant 2-3 mois, alors qu'elle vivait, pendant cette période, dans une famille angolaise que l'oncle et notre collègue connaissaient. La tutrice fait appel au SAJ pour clarifier la situation et pour amener la jeune à prendre une décision : veut-elle retourner chez elle au Congo ou rester ici en Belgique ?

Plus tard, notre collègue apprendra par l'oncle, de retour de Kinshasa, que cette jeune fuguait déjà au pays

et était considérée comme "enfant sorcier". Ce silence et cette ambivalence représentent une difficulté majeure pour la tutrice, qui a besoin du concours de cette jeune afin de lui obtenir un titre de séjour en Belgique.



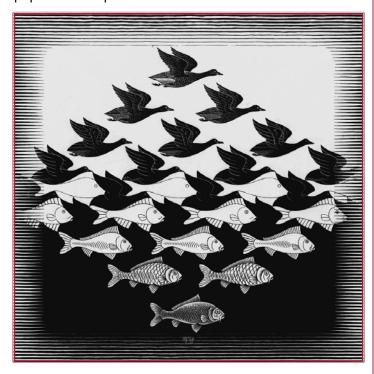
Giusi Ferrante

Tout d'abord, nous avons pointé la situation particulièrement difficile de cette jeune fille, tiraillée entre deux mondes, qui semble ne pas trouver sa place en Belgique et ne pas avoir conscience de l'enjeu des papiers. Nous nous sommes ensuite penchés sur le rôle difficile dévolu à la tutrice.

Plusieurs difficultés ont été pointées :

- La complexité de l'histoire qui soulève plusieurs questions : pourquoi cette jeune fille est-elle ici ? Comment expliquer ces fugues à répétition ? Pourquoi refuse-t-elle de se confier ? Que signifie être "enfant sorcier" au Congo ? Qui est le père ? A-t-elle envie de retourner au Congo rejoindre ses parents ? Pourquoi ne peut-elle retourner au pays ?
- La difficulté de se positionner auprès de l'Office des Etrangers qui, avant d'accorder un titre de séjour, contrôle que le mineur s'est bien intégré, réussit à l'école, ne pose pas de problème.
- La difficulté de créer une relation de confiance avec la jeune et la famille dans un contexte où la tutrice est perçue comme agent de pouvoir. Comment éviter que l'enjeu de l'accès au titre de séjour ne torpille la relation entre la tutrice et la famille qui accueille la jeune ?
- Enfin, nous nous sommes interrogés sur la naturemême de la mission confiée à la tutrice. Qu'entendon réellement par « veiller à l'intérêt supérieur de l'enfant » lorsqu'il y a une famille d'accueil en Belgique qui gère le quotidien du jeune et des parents « biologiques » au pays ? S'agit-il de savoir ce qui est bon pour la jeune et donc de décider à sa place ou de l'amener à faire ses propres choix ? S'agit-il de répondre à la volonté de la famille ? Ou encore s'agit-il de répondre aux exigences de l'administration ? Comment jongler d'un côté avec les impératifs familiaux et de l'autre, avec les impératifs institutionnels et sociétaux, tout en gardant à l'esprit et dans sa pratique professionnelle le bien-être de l'enfant ?

C'est ici que nous avons relevé une distorsion temporelle entre le chemin de maturation que cette jeune doit parcourir pour arriver à l'âge adulte et l'impératif des papiers pour légitimer son existence et sa place en Belgique. Les papiers sont-ils une fin ou un moyen ? S'agit- il d'accompagner cette jeune dans cette expérience de maturation, dans son chemin de vie, l'aider à devenir adulte et trouver sa place en Belgique ou s'agit-il d'obtenir des papiers à tout prix ?



Les tuteurs, pris par le temps, sont coincés entre des contraintes relevant de la sphère privée (ce que la famille veut pour le jeune) et des contraintes relevant de l'autorité publique (ce que l'administration attend du jeune). Cette tension les empêche de travailler d'autres dimensions de la vie du jeune. Cette responsabilité qui pèse sur leurs épaules questionne notre conception de l'échec et de la réussite.

Peut-être cette jeune fille retire-t-elle quelque chose de positif dans cette expérience de vie, même si le tuteur considère l'illégalité comme un échec. Certes, l'idéal serait de pouvoir obtenir des papiers pour cette jeune avant ses 18 ans et de l'accompagner en même temps dans son chemin de vie. Néanmoins, dans un contexte marqué par une précarité grandissante, ayant pour corollaire toujours plus de contrôle social et dans un climat idéologique caractérisé par l'autonomie et la responsabilisation de l'individu, est-il réellement possible de répondre aux besoins des personnes tout en se montrant empathique à leur égard.

Le récit et les interprétations qui ont suivi abordaient également la question de la différence culturelle et des perceptions et valeurs que nous projetons sur autrui et que nous transmettons, sans le vouloir, par le jeu de notre intervention.

Il en est ainsi de notre conception de ce que doit être la structure familiale. Bien souvent, nous ne comprenons pas le sens de la famille élargie telle qu'on la trouve en Afrique. Nous ne comprenons pas comment un enfant peut grandir sans ses parents biologiques ou comment des parents peuvent envoyer leur enfant loin du nid familial. Mais encore, nous avons du mal à concevoir la place réservée aux enfants dans ces familles élargies. Comment se fait-il que dans ce type de structure familiale, les adultes savent et parlent à la place des enfants ? Nous avons du mal effectivement à concevoir que les modes de socialisation puissent se pratiquer et s'exprimer autrement. La notion d'enfant sujet est d'ailleurs assez récente dans notre société. Si les valeurs d'émancipation individuelle, de liberté, d'auto-construction sont des valeurs propres à nos sociétés industrialisées et individualistes, il n'en est pas de même dans les sociétés qui s'organisent sur un mode plus communautaire.

Ces préoccupations nous amènent à réfléchir à notre propre tolérance, celle-ci mettant en jeu des cercles de valeurs

Dans cette situation qui vous est présentée, il y a les valeurs de cette jeune fille et de son oncle. Il y a aussi les valeurs de la tutrice, en tant que personne et en tant que professionnelle, et les valeurs de la société. Comment peut-on intégrer toutes ces valeurs et jusqu'où vont notre tolérance et notre capacité à relativiser ?

Cette question nous ramène à celle du cadre institutionnel et du cadre de la société. L'équilibre est difficile à trouver entre la préservation des valeurs de tolérance, d'ouverture et la préservation de la mission du travailleur social, de l'institution et de la société qu'il représente. On le voit très clairement, face à cette question de la gestion de la différence culturelle et de l'intégration des personnes étrangères, une tension se fait sentir chez les travailleurs sociaux entre la volonté de respecter l'usager dans sa différence culturelle et une nécessaire adaptation de la part de cet usager. Ainsi, l'enjeu du travail social face à la différence culturelle est double. Comment peut-on créer un sentiment d'appartenance à la société sans effacer la différence et exprimer celle-ci dans le respect de l'usager et dans les limites que permet le cadre ?

En termes de perspectives pratiques, nous avons d'abord souligné l'importance de reconnaître l'usager dans sa différence culturelle, c'est-à-dire oser se laisser étonner par cette différence, s'autoriser à poser des questions tout en se montrant bienveillant afin d'éviter que l'usager ne se sente jugé. Ainsi, l'étonnement requiert avant tout une aptitude à se décentrer de nos référents culturels, à questionner et à travailler nos propres stéréotypes. Nous avons également évoqué l'idée de reconnaître l'usager dans ses difficultés et dans ses projets. Cela signifie avoir conscience que nous intervenons bien souvent avec l'idée de ce qui est bien et bon pour l'usager, en référence à nos conceptions de la réussite. Il est préférable de comprendre le contexte dans lequel l'usager place son désir pour pouvoir intervenir adéquatement en fonction de ses attentes et de ses besoins réels. Quelles sont les solutions de l'usager ? Ne pourrait-on pas envisager des solutions métissées ?

L'interculturalité comme source d'enrichissement et de conflit pose la question de la tolérance, de la reconnaissance et du compromis aussi. Il ne s'agit ni de se taire, ni de fermer les yeux ; cela aurait pour effet pervers la négation de l'autre et le repli communautaire. Non, il s'agit plutôt d'exprimer la différence sans crainte. De poser des questions, d'amener la réflexion de part et d'autre, d'ouvrir le débat pour de vrai.

Les travailleurs sociaux ne sont pas des sauveurs mais sont le maillon d'une chaîne. Oui, nous sommes là pour créer du lien, donner confiance, ouvrir les personnes étrangères à la société, mais nous sommes là aussi pour ouvrir la société belge aux personnes étrangères. Les personnes avec lesquelles nous travaillons ne demandent qu'une chose : avoir une place. Et c'est cette place qui est justement si difficile à trouver lorsque tous les ingrédients ne sont pas réunis.

Néanmoins, parler d'intégration, ce n'est pas uniquement se référer à son aspect culturel, mais c'est aussi entrevoir les possibilités d'une participation sociale, économique et politique. Ce qui aujourd'hui est difficile, c'est de combiner toutes ces dimensions pour que chaque personne participe à la société sur un même pied d'égalité. Et c'est cette participation à la société sur un même pied d'égalité qui est le nouveau défi à relever.

Giusi Ferrante

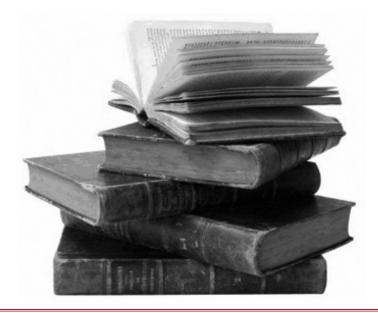
GRANDE FOIRE AUX LIVRES!

Au magasin «A l'Aire libre», rue Puits-En-Sock, 13/15 à 4020 Liège

Venez découvrir un grand choix d'ouvrages répertoriés (romans, tourisme, histoire, sciences humaines, médecine, art, langues, ...)

- Le vendredi 23 mars 2012 de 13 H à 18 H
- Le samedi 24 mars 2012 de 10 H à 18 H
- Le dimanche 25 mars 2012 de 10 H à 18 H.

Au plaisir de vous y rencontrer, de vous y retrouver!



Siège social :

Rue du Marché, 33

4500 Huy

Tèl: 085/21 34 81 Fax: 085/23 01 47

e-mail: aidepersdepl.huy@skynet.be Site: http/www.aideauxpersonnesdeplacees.be

Numéros des comptes :

En Belgique:

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN: BE41 0000 0756 7010

BIC: BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN: BE36 2400 2970 9181

BIC: GEBABEBB)

En France:

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine 59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN: FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050

BIC: PSSTFRPPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN: FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086

 $\mathsf{BIC}:\mathsf{NORDFRPP})$

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACEES

Compte C.C.E. Luxembourg: 1000/1457/2

(IBAN: LU58 0019 1000 1457 2000

BIC: BCEELULL)

En Suisse:

EUROPE DU COEUR-APD

C.C.P Bulle 12-17332-1

(IBAN: CH61 0900 0000 1201 7322 1

BIC: POFICHBEXXX)

En Grande-Bretagne:

Father Pire Fund:

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD - A/C 50361976

(IBAN: GB55 BARC 2066 5150 3619 76

SWIFT BIC: BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

> Editeur responsable : Patrick Verhoost